

## Avis Public



**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 avril 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-379** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ». L'objet dudit règlement est de modifier deux articles afin d'uniformiser des tarifs de certificat avec ceux des permis de Montréal.
- le règlement **AO-380** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ». L'objet dudit règlement est d'autoriser les véhicules d'établissements visés par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* détenteurs du permis numéro 410 – SSAD à se stationner dans toutes les zones de stationnement sur rue réservé aux détenteurs de permis aux résidents implantées dans l'arrondissement d'Outremont et de prévoir les frais reliés au nouveau permis 410 – SSAD.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 19 avril 2018

M<sup>e</sup> Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

